ART. 14 N° CL453

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

AMENDEMENT

N º CL453

présenté par

Mme Untermaier, M. David Habib, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 14

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« La Chambre de la société civile »

les mots :

« Le Conseil du futur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 4, à la première phrase de l'alinéa 7 et aux alinéas 8, 11 et 12.

III. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de la Chambre de la société civile »

les mots :

« du Conseil du futur ».

IV. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la Chambre »

les mots :

« Le Conseil ».

ART. 14 N° CL453

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le nom de l'institution que le Gouvernement entend créer.

La Chambre de la société civile deviendrait le Conseil du futur.